

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

Morlanwelz, le 17 février 2009

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-**

M.

est invité(e) à assister à la réunion commune du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale qui se tiendra à l'Hôtel communal, **le jeudi 26 février 2009 à 19h30.**

**ORDRE DU JOUR.-**

**Séance Publique**

**Présentation et discussion du rapport du comité de concertation Commune - CPAS.-**

L'article 26bis, §5, alinéa de la loi organique du Conseil Public de l'Action Sociale prévoit que le comité de concertation Commune - CPAS établit un rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS, les économies d'échelle, les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la Commune.

Le rapport est présenté lors d'une réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

Vous trouverez, en annexe, le cadre légal relatif aux réunions conjointes du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, ainsi que le rapport établi par le comité de concertation réuni le 12 février 2009.

Le Secrétaire communal,

**M. BURION**

La Secrétaire du CPAS

**C. GHILAIN**

Le Bourgmestre,

**J. FAUCONNIER**

Le Président du CPAS,

**G. FACCO**